

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

- 1- FOYER RURAL – CONSULTATION POUR AMENAGEMENT CUISINE ;
- 2- ACCUEIL PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX – CONVENTION LEA ;
- 3- ADMISSIONS EN NON VALEUR ;
- 4- REMBOURSEMENTS DIVERS ;
- 5- REVERSEMENT SUBVENTION AIDE À LA DIFFUSION CULTURELLE A L'ECOLE MATERNELLE ;
- 6- ALSH PETITES VACANCES – RECRUTEMENT ANIMATEURS ;
- 7- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS – MODIFICATION DES STATUTS ;
- 8- SIDEN-SIAN – ADHESION DE COMMUNES ;
- 9- QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mr DEFAUX Maurice, Mr QUENNESSON Gérard, Mme BASQUIN Danièle, Mme AUBLIN Yolande, Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mme MORELLE Carole, Mr JACQUEMIN Guillaume, Mme CARREZ Danièle, Mr GAUDRY Michael, Mr DEBIEVE Laurent, , Mme LAPOINTE Christiane, Mme CHADUFAUX Annie, Mr DEFAUX Jean-François, Mr GERARD Daniel.

Étai(ent) absent(s) : Mr DHAUSSY Jérôme, Mr CARLIER Benoît

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : Mr LEDUC Jean qui a donné procuration à Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mme STIEVENARD Catherine qui a donné procuration à Mr DEFAUX Maurice, Mr PROUVEUR David qui a donné procuration à Mr GERARD Daniel.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AUBLIN Yolande

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Décision n° 2015 – 01

DECIDE :

Article 1 : De conclure et signer un marché à procédure adaptée avec la Société SRCM pour un montant de :

Lot 1 : cloisons/plâtrerie étendu, 96 966,74 € H.T

Lot 2 : serrurerie/métallerie, 16 489,00 € H.T + option 537,60 € H.T

et pour une durée de 6 semaines.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai

Fait à Saint-Hilaire-Lez-Cambrai le 27 juillet 2015

Maurice DEFAUX

Maire

Monsieur le Maire propose d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour :

- PROJET EOLIEN : surplomb sur chemin communal

Adopté à l'unanimité

I – FOYER RURAL – CONSULTATION POUR AMENAGEMENT CUISINE

. En prévision de l'aménagement de la cuisine, une consultation a été lancée pour l'achat de mobilier de cuisine avec éléments de cuisson inférieurs à 20 KW. Trois entreprises ont été consultées, deux ont été retenues répondant aux critères de sélection :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 4 abstentions (DEFAUX Jean-François, GERARD Daniel, CHADUFAUX Annie, PROUVEUR David) :

- valide le devis de la Société HENRI JULIEN pour un montant de 13 481.60 € H.T,

Monsieur Jean-François DEFAUX, s'interroge sur le respect de la marche en avant du circuit des produits et des déchets dans la cuisine du Foyer rural, le circuit ne serait pas respecté. Monsieur le Maire se renseignera auprès de l'architecte et du Bureau de contrôle VERITAS.

II – ACCUEIL PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX – CONVENTION LEA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la réactualisation des tranches du quotient familial des tarifs de la garderie périscolaire, à savoir :

III – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal,

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

- 35.90 € au titre de l'année 2014 ;

IV – REMBOURSEMENTS DIVERS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte :

- l'indemnisation de l'Assurance GROUPAMA de REIMS au titre d'un préjudice matériel (Choc véhicule du 26/02/15) pour un montant de 312.00 € ;

V – REVERSEMENT SUBVENTION AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE A L'ECOLE MATERNELLE

la commune a sollicité le concours financier du Département du Nord au titre de l'aide à la diffusion culturelle pour l'accueil de « un si joli conte » par la compagnie MARISKA, le 13 juin 2015 à l'école maternelle Suzanne Lannoy. Une aide départementale d'un montant de 400 € sera versée à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide le reversement de l'aide départementale de 400 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Suzanne Lannoy qui a pris en charge la dépense.

VI – ALSH PETITES VACANCES – RECRUTEMENT ANIMATEURS

Monsieur le Maire propose le recrutement d'animateurs diplômés pour l'encadrement de l'ALSH des petites vacances d'octobre 2015, février et avril 2016 en fonction des inscriptions. La direction du centre sera assurée par Madame LERIQUE Marie, adjoint d'animation de 2ème classe, titulaire en poste à la mairie.

La rémunération des animateurs diplômés sera celle d'un adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet au 1er échelon de l'échelle 3 indice brut 340 (date d'effet pour 2015 au 01/01/2015).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le recrutement d'animateurs diplômés selon les effectifs ;
- Accepte les rémunérations cités supra ;

VII – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2015/142 du 17 juillet 2015, le Conseil Communautaire a approuvé une modification de l'article 1er de ses statuts relatif aux compétences.

Monsieur le Maire indique que cette modification, si elle est définitivement approuvée, permettra :

- à la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis de lancer son processus de transformation en Communauté d'Agglomération, d'une part,
- d'éviter la perte dès 2016 du bénéfice de la bonification de sa dotation d'intercommunalité, d'autre part.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désapprouver cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désapprouver cette modification statutaire et ainsi ne pas lancer le processus de transformation en Communauté d'Agglomération.

VIII – SIDEN-SIAN – ADHESION DES COMMUNES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne), de la commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais), de la commune d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais), de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais et à compter du 1er janvier 2016, de la Métropole Européenne de Lille.

IX – ACTUALISATION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (T.C.F.E)

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de délibérer, qu'il faut se référer à la délibération du 29/09/14 n° 2014-54. Le SIDEC votera lors d'un prochain comité l'actualisation de la valeur du coefficient multiplicateur qui est de 8.40 et qui passera à 8.50.

X – PROJET EOLIEN – SURPLOMB SUR CHEMIN COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de la Société « Les Vents de l'Est Cambrésis » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions à intervenir pour l'obtention des autorisations à construire le projet de parc éolien et pour la réalisation de son chantier de construction, notamment conventions de voirie et de câblage, de surplomb (chemin communal 113b du PR 1+0355 au PR 1+0754) ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Monsieur DEFAUX Jean-François constate une emprise agricole sur le chemin et le regrette.

Xi – QUESTIONS DIVERSES

- Déjections canines et constat de déjections humaines par Monsieur DEFAUX Jean-François. Monsieur le Maire informe l'assemblée que tout chien ou chat errant sera envoyé à la SDA D'Estourmel, à charge pour le propriétaire de le récupérer moyennant contribution.
- Remerciement de la famille SENECHAL suite au décès de Madame Monique SENECHAL DERESME.
- Monsieur Mickael GAUDRY a constaté des courses de véhicules dans les rues Pasteur et Jules Guesde après 23 heures. Monsieur le Maire conseille d'appeler le 17.
- Monsieur Guillaume JACQUEMIN a constaté l'absence du radar rue du 19 mars. Monsieur le Maire fait savoir que celui-ci avait subi un défaut de fabrication qu'il a été réparé. Il est en mairie dans l'attente d'être reposé.
- Monsieur le Maire fait savoir que la tondeuse grillo ne servira plus qu'à la tonte du terrain de football après une utilisation abusive en autres au verger et au mille club.
- Tribune du stade suite aux intempéries du mois d'août. Un dossier a été déposé auprès de GROUPAMA. La tribune sera reconstruite sur des fondations plus solides. Un même dossier sera déposé pour le clocher de l'église.
- Un dossier de déclaration de catastrophe naturelle a été élaboré mais non envoyé, Monsieur le Maire expliquant que la franchise de l'état pour les particuliers était de 350 € et que les pertes en denrées alimentaires n'étaient pas prises en compte.
- Pour les arbres fauchés, la Communauté de Communes du Caudrésis- Catésis est intervenue le long du Riot Collet et le SMABE pour l'Erclin.

- Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes procédera à l'élagage des haies dans le cimetière pour la Toussaint.

Séance levée à 21 H 00

Vu le Maire,
M.DEFAUX